

Retransmission télévisée des Jeux de la XXIIe Olympiade



Dans le dernier numéro de la Revue Olympique nous avons reproduit le discours prononcé par le président du Comité d'organisation des Jeux de la XXIIe Olympiade à Moscou 1980, M. Ignaty T. Novikov, à l'occasion de la signature du contrat accordant les droits de retransmission des Jeux par la télévision à la compagnie américaine NBC, pour le territoire des Etats-Unis d'Amérique. Nous vous présentons ci-dessous la déclaration prononcée par M. Vladimir Koval, vice-président, au nom du Comité d'organisation.

Les Jeux Olympiques modernes sont devenus un des événements les plus importants, non seulement dans le domaine des sports, mais également dans le domaine social. Ils attirent l'attention soutenue des amateurs sportifs de tous les pays dans tous les continents. La popularité de cet événement est attestée par le fait qu'environ un milliard et demi de personnes ont suivi à la télévision les Jeux de la XXIIe Olympiade.

Conformément aux règles du Comité International Olympique, les Comités d'organisation des Jeux Olympiques concluent des accords et des contrats, au nom du CIO, avec les réseaux de télévision pour le droit de retransmettre les Jeux Olympiques à la télévision. Tout en travaillant à mettre au point des propositions sur le caractère et la conception technique de la couverture des Jeux, le Comité d'organisation et le Comité d'Etat pour la télévision et la radio (Gosteleradio) ont tenu compte de l'intérêt grandissant envers les Jeux Olympiques qui se dérouleront à Moscou — la capitale du premier Etat socialiste.

Pour répondre aux propositions soumises au Comité d'organisation et à Gosteleradio par les Comités Nationaux Olympiques et les compagnies de télévision concernant les retransmissions de télévision, et compte tenu des possibilités et du désir de satisfaire au mieux les demandes de la population mondiale de suivre les compétitions olympiques, nous avons conclu à la nécessité de créer 18 canaux internationaux en couleurs. Ceci permettra à environ deux milliards de personnes de suivre les compétitions olympiques. Je voudrais souligner qu'à Munich il n'y avait que 12 canaux internationaux de télévision, et à Montréal 9.

Naturellement, des dépenses considérables devront être engagées pour remplir ce programme. Elles ne seront que partiellement couvertes par la vente des droits de télévision.

Il faut également mentionner que conformément aux règles du CIO, un peu plus d'un tiers des montants des droits de télévision sont versés directement au CIO pour ses activités et la promotion du Mouvement olympique moderne.

Le Comité d'organisation « Olympiade 80 » et Gosteleradio ont établi des contacts avec les diverses compagnies de télévision du monde. Il y a environ un an à Moscou, elles furent informées au cours d'une réunion des projets techniques et sportifs des Jeux Olympiques et des installations pour la couverture télévisée des Jeux.

En même temps, des négociations bilatérales s'engageaient avec les réseaux des Etats-Unis pour les droits de télévision. Nous établimes des contacts et tîmes des négociations préliminaires avec ABC, NBC, CBS et SATRA Corporation, en respectant la nécessité de créer des conditions égales de coopération avec tous les réseaux de télévision.

La procédure de vente des droits de télévision aux réseaux des Etats-Unis fut engagée en coordination avec le CIO.

La date de dépôt des offres prévue pour le 17 décembre 1976 ne fut pas respectée en dépit du fait que les quatre compagnies s'étaient dérangées pour y participer.

Trois réseaux de télévision prirent la décision unilatérale de former un pool.

Le Comité d'organisation avait auparavant refusé la possibilité de traiter avec un pool — avant tout pour des raisons techniques, car dans ce cas nous aurions été forcés de reconsidérer nos concepts techniques, et du fait de l'accroissement considérable de nos dépenses pour créer les conditions de travail nécessaires à un pool.

Le Comité d'organisation annonça qu'il ne prendrait en considération la question de la vente des droits de télévision qu'avec des réseaux et non avec un pool.

Comme à ce moment seul SATRA Corporation exprima le désir de conclure un contrat, des négociations eurent lieu du 17 au 21 décembre 1976, et une lettre d'intention fut signée entre les parties, stipulant les principales conditions d'une éventuelle coopération. La lettre fut envoyée au CIO pour examen.

En signant cette lettre d'intention avec SATRA Corporation, nous obéissions à un désir mutuel de coopération, en tenant compte du désir de cette compagnie d'acquérir ces droits et de ses possibilités d'organiser un réseau national de télévision pour la couverture des Jeux Olympiques de 1980.

Sur ces entrefaites, l'une des compagnies (CBS) se retirait du pool et des négociations sur les droits de télévision. Le Comité d'organisation recevait de NBC et de ABC des propositions d'acquisition du droit de retransmettre les Jeux de la XXIIe Olympiade par télévision pour le territoire des Etats-Unis.

Le 29 janvier 1977 un protocole d'accord était signé avec NBC.

Après avoir négocié avec ABC, et compte tenu des propositions de ABC, SATRA Corporation et NBC, le CIO, le Comité d'organisation et Gosteleradio arrivaient à la conclusion qu'il était préférable de conclure un accord avec NBC pour le droit de retransmettre les Jeux Olympiques de Moscou.

L'accord signé entre NBC et le Comité d'organisation accorde à cette compagnie le droit exclusif de diffuser les Jeux aux Etats-Unis, sur ses territoires et ses possessions.

Conformément à cet accord, le Comité d'organisation s'engage à créer les conditions d'une activité fructueuse du personnel de NBC et à allouer les moyens techniques nécessaires. Il accorde à cette compagnie le droit d'utiliser l'emblème des Jeux, s'engage à accréditer les commentateurs de télévision et tout le personnel sur tous les sites de compétition olympiques, et est responsable de l'hébergement des journalistes accrédités et du personnel impliqué par la retransmission des Jeux.

En contrepartie du droit exclusif de retransmettre les Jeux par la télévision, la compagnie s'engage à payer au Comité d'organisation et au Comité International Olympique aux dates fixées la somme de 35 millions de \$, desquels 12 666 666 seront versés au CIO et 22 333 333 mis à la disposition du Comité d'organisation.

En même temps, Gosteleradio et NBC signent un accord sur la coopération technique en liaison avec les Jeux Olympiques de Moscou.

V. Koval